



Les Jeunes MR aspirent à modifier le congé de « parentalité » : 3 mois pour la femme, 1 mois pour l'homme et 1 mois à se répartir.

Le congé de parentalité est soumis à débats depuis longtemps et reste une source d'inégalité entre les hommes et les femmes. En effet, si personne ne peut nier le besoin pour une femme de récupérer après un accouchement, notre loi actuelle considère que c'est encore à la femme de s'occuper plus longtemps de l'enfant. Une interprétation archaïque. En effet, la loi actuelle prévoit 15 semaines de congé pour la femme et 10 jours pour l'homme. Nous souhaitons modifier cette mesure afin de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Notre proposition consiste en un congé de parentalité qui prévoirait 12 semaines de congé pour la femme, 4 semaines pour l'homme et 1 mois à se répartir entre les parents à leur meilleure convenance.